



# CDG82

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
de la Fonction Publique Territoriale  
de Tarn-et-Garonne

Montauban, le 18 octobre 2022

---

**Pôle Carrières – Conseil statutaire  
Gestion des Instances**

---

[service.carrieres@cdg82.fr](mailto:service.carrieres@cdg82.fr)

Nos réf. : C.12/22

**Objet : Arrêtés portant reclassement des  
agents de catégorie B**

**Le Président**

**A**

**Mesdames et Messieurs les Maires du département  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI**

Cher(e) collègue,

Les décrets 2022-1200 et 2022-1201 du 31 août 2022 **viennent revaloriser la carrière et la rémunération des fonctionnaires de catégorie B à compter du 1er septembre 2022**, en modifiant la structure de carrière de différents cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B et en réduisant la durée de certains échelons et grades.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint **les arrêtés de reclassement au 1<sup>er</sup> septembre 2022** ainsi que **les arrêtés d'avancement d'échelon** des agents concernés au sein de votre collectivité.

Je vous remercie de bien vouloir **nous retourner, (de préférence par m<sup>è</sup>l à [service.carrieres@cdg82.fr](mailto:service.carrieres@cdg82.fr)), une copie signée et notifiée des arrêtés** (non transmissibles au contrôle de légalité et portant déjà le visa du Centre).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue, l'expression de ma parfaite considération.



LE PRESIDENT,

Jean Luc DEPRINCE.